

[Article de presse](#)

## **Les employés de Gate gourmet sont tous menacés de congé**

Paru le Mercredi 17 Décembre 2003 dans le journal Le Courier

MICHEL SCHWERI

<http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&catid=&file=desktop&topic=1LICENCIEMENTS> - Suite à l'échec des négociations sur la convention collective, la direction de Gate gourmet veut imposer des contrats individuels de travail à sa sauce.

«Si vous n'acceptez pas ce contrat individuel, ni les conditions annexes, les rapports de service seraient alors considérés comme résiliés à la date susmentionnée.» Cette menace sort tout droit d'une lettre-type que la direction de Gate gourmet destine à l'ensemble de ses quelque cent cinquante employés à Genève. Elle fait suite à l'échec de la séance de négociation autour du renouvellement de la convention collective de travail tenue vendredi 12 décembre, au lendemain d'un débrayage d'avertissement des salariés de cette entreprise de catering (lire Le Courier du 12 décembre). En jargon juridique, une telle lettre se nomme un «congé-modification». Et place chaque employé devant l'impossible alternative de signer une dégradation de son contrat de travail ou de la refuser en se mettant soi-même à la porte. Les dernières phrases de la missive sont d'ailleurs claires: «Le cas échéant, nous vous prions de bien vouloir transmettre votre refus par écrit au service du personnel.» Et «sans nouvelles de votre part, nous considérerons que vous acceptez les conditions». La marge de manoeuvre des employés est donc des plus minces. Ce «coup de force inadmissible» fait hurler Rémy Pagani, secrétaire du groupe trafic aérien du Syndicat des services publics. Pour y répliquer, la délégation syndicale a décidé, hier après-midi, d'organiser une assemblée du personnel de Gate gourmet devant l'entreprise pour ce matin à 10h, soit durant l'horaire de travail.

### COLÈRE SALARIÉE

Le litige provient de la volonté patronale de réduire les charges de personnel afin de faire face à la concurrence dans la restauration aéronautique, exacerbée par la crise générale qui prévaut dans ce secteur. Un premier plan d'économie prévoyait une baisse de 13% des frais salariaux globaux, ramenée ensuite à 6%, mais toujours refusée par les employés. Au cours de la dernière séance de discussion, les concessions patronales ont encore réduit l'économie à 4%, relate le syndicaliste. Insuffisamment en tout cas pour emporter l'adhésion du personnel.

La lettre-type écrite par la direction de Gate gourmet détaille les mesures exigées. Le barème salarial de l'entreprise en vigueur à Zurich serait étendu à Genève, l'horaire hebdomadaire passerait de 41 à 42 heures, la pause payée durant les jours fériés serait abolie, la subvention des repas pris par les employés sur le lieu de travail serait supprimée, la valeur des «points» acquis pour le travail nocturne et du dimanche passerait de 7,50 francs à 6 francs (au lieu de 5 francs dans la proposition initiale), enfin, la couverture de la retraite par le deuxième pilier et celle des absences maladie par l'assurance perte de gain seraient toutes deux quelque peu rabotées.

L'ensemble de ces demandes a été formellement repoussé par les salariés. Ils auraient d'ailleurs plutôt tendance à revendiquer une hausse salariale pour 2004, afin de compenser le renchérissement et le retard de revalorisation salariale pris ces dernières années. Réuni en assemblée durant le débrayage du 11 décembre, le personnel a même déposé un préavis de grève illimitée pour le 5 janvier 2004 si aucune convention collective n'était signée d'ici là. A cette date, il sera en effet libéré de la paix du travail.